

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 27 juin 2019

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Dominique CLAVERIE, Monique POLSTER, Alain SIDAOUI, Bénédicte DELAVALD, Cécile MALLET, Jean Pierre GAILLAUD, Daniel CARON, Micheline ROUZIER-TOUSSAIN, Laurent HALIN, Danielle BERRUYER, Florence CHABANNAT-FLORES, Jacques MEILLAN, Cécile BART, Richard JAZE, Gregory HOLTON, Christine BUORO.

**Absents excusés** : Céline COSTA (pouvoir à C.MALLET), Elodie POUVREAU (pouvoir à M.POLSTER), Matthieu BLONDLOT (pouvoir à D.CLAVERIE), Philippe LACOSTE (pouvoir à M. ROUZIER-TOUSSAIN), Julien MONTEIL (pouvoir à C.BUORO).

**Absents** : Maria SAURA, Jean-Marie BROSSIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Madame Cécile MALLET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la précédente réunion.

**Adoption à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril dernier.**

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – Décisions des membres de la Commission d'Appel d'Offres

- Décisions de la CAO « travaux d'agrandissement du groupe scolaire des Mille Sources - lots 1 à 11 »

LOT 01 GROS OEUVRE FONDATIONS SPECIALES VRD	En cours	
LOT 02 CHARPENTE. OSSATURE BOIS. BARDAGE BOIS	En cours	
LOT 04 ETANCHEITE	ABC ETANCHEITE	18 023,57 € TTC
LOT 05 MENUISERIES EXT ALU SERRURERIE	FERMETURES SOLUTIONS	76 950,00 € TTC
LOT 06 PLATRERIE ISOLATION. FAUX PLAFOND	FOEHN AND CO	71 738,35 € TTC
LOT 07 MENUISERIES BOIS INTERIEURES	FERMETURES SOLUTIONS	11 662,80 € TTC
LOT 08 REVETEMENT DE SOL SOUPLE.	CABANNES	33 709,08 € TTC
LOT 09 PEINTURE	DARCOS PEINTURE	14 734,25 € TTC
LOT 10 ELECTRICITE	En cours	
LOT 11 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE	CEGELEC BORDEAUX	103 747,95 € TTC

- Décisions de la CAO « emprunt pour le financement partiel des travaux d'agrandissement du groupe scolaire » :

Montant de 400 000 €, auprès de La Banque Postale, au taux de 0,86 % sur 15 ans.

## 2 – Proposition de prêt : agrandissement du Groupe Scolaire des Mille Sources.

La Commune va démarrer les travaux d'agrandissement du Groupe scolaire des Mille Sources prochainement. Pour rappel le coût total de l'opération est estimé à 1 131 591,36 € TTC. Il est possible de contracter un prêt auprès d'un organisme bancaire pour en financer une partie. Montant de 400 000 €, La Banque Postale, à 0,86 % sur 15 ans.

**Voté à l'unanimité.**

## 3 – Décisions modificatives n°1.

Il convient de procéder à des ajustements sur le budget de la Commune sans en modifier son équilibre.

SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES		
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
042	675		Valeurs comptables des Immobilisations	- 3 000.00
67	678		Autres charges exceptionnelles	+ 3 000.00
21	2181	0150	Installations générales	+ 4 200.00
			TOTAL	+4 200.00

SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
10	10223	OPFI	Taxe d'Aménagement	+ 4 200.00
			TOTAL	+4 200.00

**Voté à l'unanimité.**

## 4 – Assurance dommages ouvrages (salles multi activités)

Dans le cadre des travaux de construction des salles multi-activités (surface de 812 m<sup>2</sup>) sises à la Plaine des Sports, il convient de souscrire une assurance « Dommages ouvrages » pour ce nouveau bâtiment communal.

Offre retenue : GROUPAMA pour 9 770 € TTC (toutes garanties incluses).

**Voté à l'unanimité.**

## 5 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu

Au regard des dernières réformes et des nouvelles compétences que la CCM est amenée à exercer, il est nécessaire de modifier les statuts en portant les éléments suivants :

- la compétence GEMAPI est inscrite au titre des compétences obligatoires,
- définition de l'intérêt communautaire des voiries,
- ajout de l'accueil des saisonniers et des publics spécifiques au titre de l'action sociale communautaire,
- ajout du financement des casernes de gendarmerie (idem casernes du SDIS),
- retrait de la mention de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire.

**Voté à l'unanimité.**

## 6 – Nombre et répartition des sièges en Conseil Communautaire (CC de Montesquieu)

Au regard des dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant les circulaires préfectorales, la Communauté de Communes de Montesquieu demande aux communes membres de valider le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire dans le cadre d'un accord local. Il demeure inchangé pour la Commune de Martillac (3 sièges).

**Voté à l'unanimité.**

## **7 – Travaux éclairage : subventions SDEEG**

Afin de réaliser les travaux d'éclairage public à la Plaine des Sports, il convient de valider les travaux réalisés par le SDEEG pour 10 697,71 € TTC et une aide est consentie par le SDEEG à hauteur de 1 684,68 €. Reste à charge pour la commune : 9 013,03 € TTC.

**Voté à l'unanimité.**

## **8 – Redevance occupation du domaine public par les opérateurs télécom**

Il s'agit de fixer les montants et conditions de la redevance annuelle à percevoir auprès des opérateurs de télécommunication présents sur le territoire communal, au titre de l'occupation du domaine public communal.

Tarifs sur le domaine public routier communal : pour les artères souterraines (40,73 €/km), pour les artères aériennes (54,30 €/km), pour les installations radioélectriques (27,15 €/m<sup>2</sup>).

Tarifs pour le domaine public non routier communal : pour les artères aériennes ou souterraines (1357,56 €/km) et pour les installations radioélectriques (882,42 €/m<sup>2</sup>).

**Voté à l'unanimité.**

## **9 – Régie monétique : modifications des seuils (annule et remplace la précédente)**

Montant de l'encaisse mensuelle autorisée : de 18 001 € à 38 000 €.

Montant du cautionnement fixé à 3 800 €.

**Voté à l'unanimité.**

## **10 – Transport scolaire École des Mille Sources : Convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine**

La Région Nouvelle-Aquitaine ayant repris la compétence des transports scolaires, une convention est à passer dans le cadre de l'organisation du transport des enfants de maternelles et d'élémentaires qui fréquentent l'école des Mille Sources.

**Voté à l'unanimité.**

## **11 – Modification du tableau des effectifs**

Après validation par la Commission des Ressources Humaines du 17 juin, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

<b>Ancien Grade (à supprimer)</b>	<b>Nouveau grade (à créer)</b>	<b>Conditions</b>
Adjoint adm. Principal 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint administratif. Principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/10/2019
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	19/12/2019
Ouverture de poste	Adjoint d'animation de 2 <sup>e</sup> classe	01/07/2019

**Voté à l'unanimité.**

## **12 – Contrat d'assurance incapacités du travail du personnel : convention avec le Centre de Gestion.**

Suite à la consultation passée pour le marché « assurance statutaire du personnel » conclu avec CNP Assurances, il convient de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde qui gère le contrat délégué par CNP Assurances.

**Voté à l'unanimité.**

## **13 – Modification simplifiée du PLU : lancement de la procédure.**

Pour information et suivant l'avis des services de la Préfecture, il convient de procéder à une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Cette procédure simplifiée a pour objet de corriger les quelques erreurs techniques présentes dans le document d'urbanisme.

Un cabinet d'urbanisme sera missionné pour accompagner la Commune dans cette procédure.

#### **14 – Dénomination de voies.**

Il s'agit de nommer les nouvelles voies suivantes :

- impasse du Lavoir,
- allée des Aulnes,
- chemin de la Gravette.

**Voté à l'unanimité.**

Questions diverses

- Madame BERRUYER demande s'il y a lieu de souscrire une assurance en tant qu'élue de la Commune. Monsieur le Maire lui précise qu'il n'y a aucune obligation, que c'est fortement conseillé pour le Maire et les Adjointes, mais que des organismes comme la SMACL proposent une couverture pour les élus.
- Date du prochain Conseil Municipal : jeudi 26 septembre 2019 à 20h.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commune de MARTILLAC a été retenue pour accueillir une future Maison France Services, dans le cadre de la réorganisation des services territoriaux prévue par les services de l'Etat. Une information devrait être donnée par la Préfecture courant juillet pour plus de précisions.
- Dénomination des salles/parking. Propositions du groupe :
  - o Pour le nouveau parking à côté de la Plaine des Sports : parking de la Métairie.
  - o Salle multisport de Tout-Vent
  - o Et la nouvelle Salle multi-activités des Vignes.
- Inauguration de la nouvelle Salle multi-activités : le samedi 12 octobre 2019 à 11h.
- Réseau des bibliothèques : Madame DELAVALD fait un bref résumé des observations émises par les membres de la Commission Culture (absence du logo de Martillac, devenir des données informatiques personnelles des adhérents). Monsieur CARON souligne que ces questions n'ont pas été suivies de réponses de la part de la CCM. Monsieur le Maire conclut qu'il convient donc de prendre le temps de la réflexion car les avis sont très divergents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.